



## Enfant et interdiction de contact

Par **Maureen Bouton**, le **26/01/2017** à **05:19**

Bonjour,

J'ai un ami qui a fait certaines erreurs dans sa vie, ce qui lui a valu plusieurs mois de prison. La dernière peine qu'il a eu lui a valu un petit séjour derrière les barreaux. À l'heure actuelle, il est sorti et rangé. Dans cette dernière affaire, son ex compagne était "complice". Ils avaient donc interdiction par le juge de se revoir. Mais l'amour a pris le dessus et ils ont quand même continué de se revoir "en cachette".

Elle l'a malheureusement quitté il y a 2 mois. Sauf que, aujourd'hui, elle lui envoie un message pour lui apprendre qu'elle est enceinte de 4 mois et qu'elle ne veut pas qu'il ait de contact avec l'enfant, elle a également pris soin de partir vivre à 400 km de chez lui avant de lui annoncer la nouvelle.

Mon ami est en larmes à l'heure actuelle car cet enfant, il le voulait réellement plus que tout et elle le savait très bien. Cette femme lui a toujours mis des bâtons dans les roues..

Ma question est donc, si certaines personnes ont été ou sont dans le même cas, comment faire pour qu'il est un minimum de droit sur cet enfant sachant qu'au moment où elle est tombée enceinte, ils avaient interdiction de se voir ? Merci d'avance pour vos réponses